



Compte administratif 2023

Note de présentation brève et synthétique

Commune d'Eulmont

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune par cet article, dont un extrait figure ci-après.

Code général des collectivités territoriales - extrait de l'article L2313-1

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis de d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après adoption par le conseil municipal des délibération auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions du présent article.

Compte administratif 2023

A la clôture de l'exercice 2023, le compte administratif fait apparaître un résultat global de 463 280.99 € se décomposant comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement - Résultat reporté 2022		518 392,08 €
Fonctionnement - Opérations réelles 2023	736 013,82 €	922 851,15 €
Fonctionnement - Résultat excédentaire 2023		705 229,41 €
Investissement - Résultat reporté 2022	55 111,09 €	
Investissement - Opérations réelles 2023	582 766,97 €	416 174,11 €
Investissement - Résultat déficitaire 2023	221 703,95 €	
Ensemble - Résultats reportés 2022		463 280,99 €
Ensemble - Opérations réelles 2023	1 318 780,79 €	1 339 025,26 €
Ensemble - Total	1 318 780,79 €	1 802 306,25 €
Intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire (dissolution du SIS de Nancy par arrêté préfectoral du 28/02/2023)		1 824,95 €
Ensemble - Résultat excédentaire de clôture au 31/12/2023		485 350,41 €

L'arrêté préfectoral du 28/02/2023 approuvant la dissolution du SIS de Nancy, la commune a eu un transfert de 1 824.95€ de recette supplémentaire. Cette somme étant d'ordre non budgétaire, elle n'apparaît pas dans les recettes de fonctionnement de 2023 mais uniquement dans le résultat de l'année 2023.

Section de fonctionnement

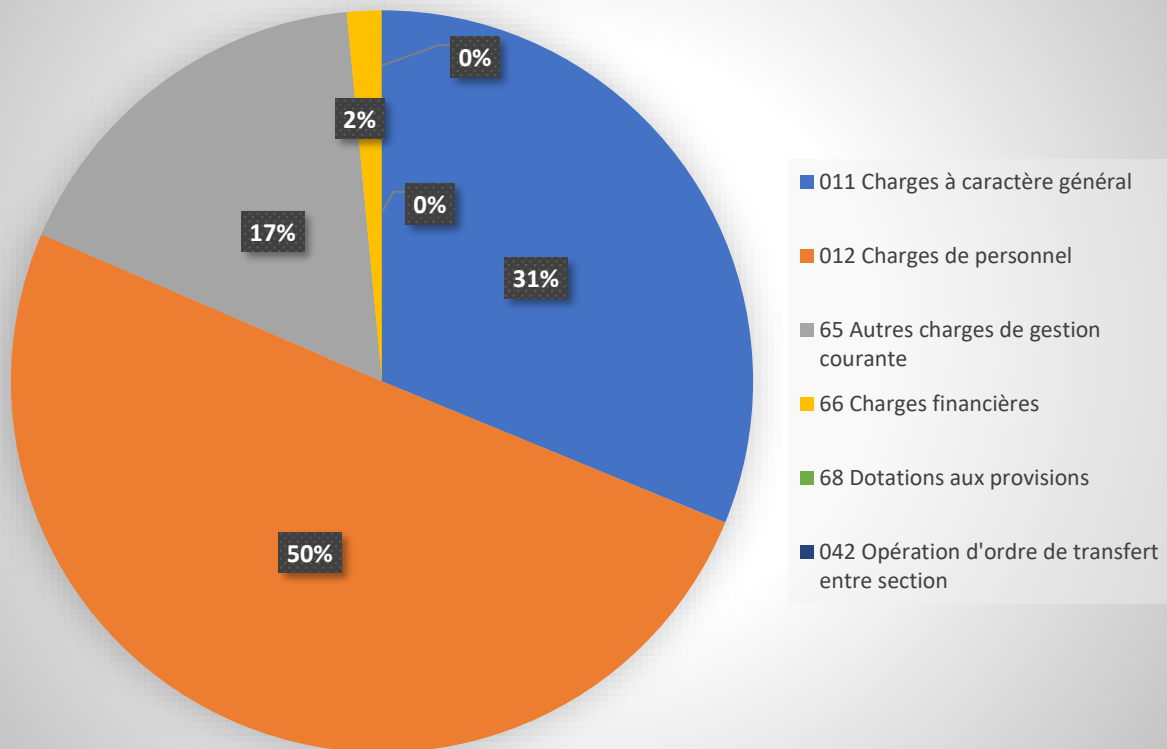
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant de l'ensemble des services municipaux.

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement 2023 s'élèvent à 736 013.82 euros.

Dépenses de fonctionnement			
Chapitres	Libellés	BP 2023	Réalisés 2023
011	Charges à caractère général	432 300,00 €	229 720,99 €
012	Charges de personnel	494 726,08 €	370 047,25 €
65	Autres charges de gestion courante	141 550,00 €	125 045,96 €
66	Charges financières	11 300,00 €	11 084,26 €
67	Charges spécifiques	10 000,00 €	- €
68	Dotations aux provisions	10 000,00 €	110,36 €
042	Opération d'ordre de transfert entre secti	1 016,00 €	5,00 €
023	Virement à la section d'investissement	210 000,00 €	- €
	Total dépenses	1 310 892,08 €	736 013,82 €

Dépenses de fonctionnement 2023



Chapitre 011 : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburant, fournitures administratives, frais d'affranchissement, livres de bibliothèque, fourniture et travaux d'entretien des bâtiments, impôts et taxes payés par la commune, primes d'assurance, fournitures scolaires, frais liés au périscolaire, etc.

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel (rémunérations, charges salariales et patronales, caisses de retraite, médecine du travail, assurance des risques statutaires).

Chapitre 65 : Ce chapitre retrace le versement des indemnités et cotisations des élus de la commune et leur formation, les subventions de fonctionnement aux associations et au CCAS de la commune, la cotisation au service incendie du SDIS.

Chapitre 66 : Ce chapitre comprend le remboursement des intérêts de la dette.

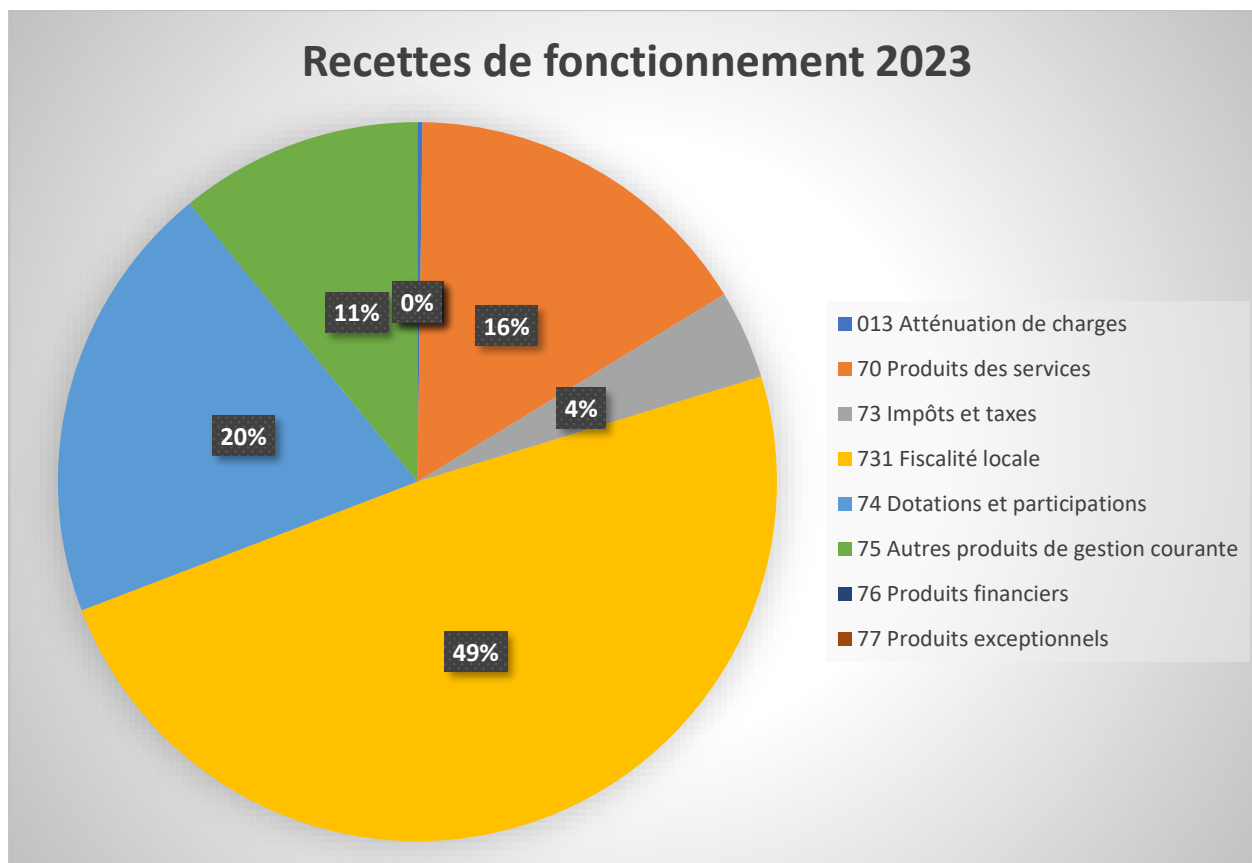
Chapitre 67 : Ce chapitre comprend les bons de rentrée scolaire, les livres offerts aux enfants de CM2 et les charges exceptionnelles comme les annulations de titres sur exercices antérieurs.

Chapitre 68 : Ce chapitre comprend les dotations aux amortissements : l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des immobilisations et de dégager les ressources pour pouvoir les renouveler régulièrement. Ce procédé comptable permet d'étaler dans le temps la charge consécutive au remplacement des immobilisation.

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement 2023 s'élèvent à 922 851.15 euros.

Recettes de fonctionnement			
Chapitres	Libellés	BP 2023	Réalisés 2023
013	Atténuation de charges	5 000,00 €	2 144,98 €
70	Produits des services	138 400,00 €	148 097,19 €
73	Impôts et taxes	36 000,00 €	36 882,28 €
731	Fiscalité locale	448 000,00 €	451 253,96 €
74	Dotations et participations	162 300,00 €	183 605,75 €
75	Autres produits de gestion courante	2 600,00 €	100 808,99 €
76	Produits financiers	- €	1,00 €
77	Produits exceptionnels	200,00 €	57,00 €
002	Résultat d'exploitation reporté	518 392,08 €	- €
	Total recettes	1 310 892,08 €	922 851,15 €



Chapitre 013 : Il comprend les remboursements de rémunérations et charges de personnel suite aux arrêts maladie et accident de travail.

Chapitre 70 : Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les produits de services (coupes de bois, affouages, concessions dans le cimetière, redevances d'occupation du domaine public, service périscolaire).

Chapitres 73 et 731 : Ces chapitres représentent 53% des recettes de fonctionnement. Il concerne de nombreuses recettes mais la plus importante reste celle de la fiscalité locale (406 636€). Les autres recettes de ce chapitre sont l'attribution de compensation (36 882.28€) la taxe sur la consommation finale d'électricité (18 231.44€) et la taxe additionnelle aux droits de mutation (26 386€).

Chapitre 74 : Il concerne les dotations de l'Etat dont la dotation globale de fonctionnement (DGF) ainsi que les compensations de l'Etat au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux.

Chapitre 75 : Il concerne les revenus liés aux locations du centre polyvalent mais également les baux ruraux de la commune. Il y a également cette année dans ce chapitre le versement, par l'assurance de la commune, d'une indemnité de 88 665.98€ suite à la reconnaissance en catastrophe naturelle de désordres constatés sur la sacristie de l'église.

Chapitres 76 et 77 : Ces chapitres concernent les produits financiers, les mandats annulés sur les exercices antérieurs, ainsi que les produits exceptionnels.

Le chapitre 042 : Il concerne les opérations d'ordre budgétaires (002 - excédent de fonctionnement reporté).

Section d'investissement

La section d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux.
- En recettes, deux types de recettes coexistent :
 - o Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement)
 - o Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

16 - Emprunts et dettes assimilées	29 054,98 €
Emprunts en cours	26 292,74 €
Emprunt CAF	447,14 €
Reversement emprunt communauté de communes	2 315,10 €
21 - Immobilisations corporelles	10 696,10 €
Remplacement éclairage centre polyvalent	2 072,04 €
Création arbre du souvenir cimetièrè	4 758,00 €
Installation rideaux école	2 304,86 €
Achat de deux marabouts	1 561,20 €
23 - Immobilisations en cours	543 015,89 €
Enfouissement rèsèau allée des vieux jardins	1 233,17 €
Marquages au sol allée des vieux jardins	2 164,80 €
Réfection du bas du chemin de Saint Nicolas	4 830,00 €
Travaux verger communal	766,57 €
Honoraires et travaux chemin du Val	477 246,12 €
Honoraires et études extension cimetièrè	8 491,19 €
Honoraire et études diagnostic église	16 851,00 €
Honoraires et études projet mairie / tiers-lieu	31 433,04 €
Total des dépenses d'investissement 2023	582 766,97 €

Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement en 2023 s'élèvent à 416 174.11 € et se décomposent de la manière suivante :

- 34 562.53 € de FCTVA
- 18 212.72 € de taxe d'aménagement
- 963.86 € de subvention pour le verger communal
- 13 786 € de solde de subvention pour les travaux allée des vieux jardins
- 48 644 € d'acompte de subvention pour les travaux de chemin du Val
- 300 000 € d'emprunt pour les travaux chemin du Val
- 5 € d'opérations d'ordre entre section